

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey-Ann Gagné

<https://www.cadre21.org/membres/5c19b0cf4a1b437b97b7a6e5>

Date d'obtention : 2022-08-30 14:48:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une trousse d'intervention pour venir en aide aux intervenants social du milieu scolaire dans le cadre de situation où l'on soupçonne présence de pornographie juvéniles. Elle permet également à différent corps de métiers (intervenants, policier, DPCP) d'être sur la même longueur d'ondes face aux interventions fait avec la clientèle.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettras de mieux prendre en charge les cas de sextage entre les étudiants de niveau secondaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferais particulièrement attention à la nature des échanges, les intentions derrières les échanges, ainsi que la fréquence des échanges à caractère sexuelle entre la victime et l'investigateur